

5-6-0

J.B.R.

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE,
DES MINES ET DE L'ARTISANAT
B.P. 73 KIGALI.

KIGALI, le 21 MAY 1984

N° 750/08/84/CAB.

21-5-84
10457

MADHVANI GROUP
P.O. Box 90622
MOMBASA

Messieurs,

Subsidiairement à ma lettre n° 3207/15.03/82 du 10 août 1982, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que Monsieur KARANGWA Gonzague, Chef de Division Assistance aux Projets Industriels C/° Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat B.P. 73 KIGALI est désigné Fonctionnaire-Dirigeant du "Projet Textiles" en remplacement de Monsieur AYIRWANDA Martin appelé à d'autres fonctions.

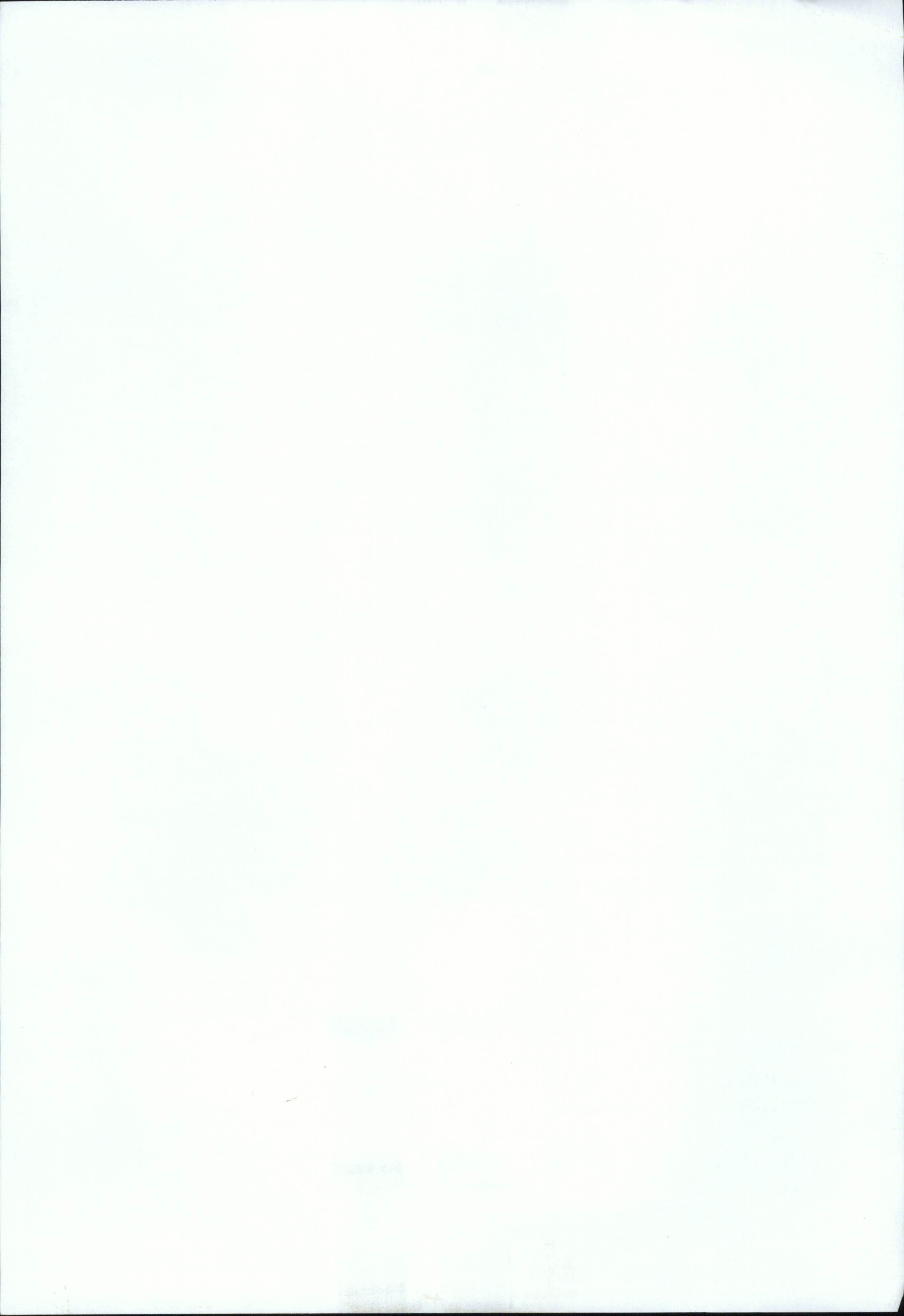
Dès lors, vous voudrez bien adresser toute correspondance du Projet à Monsieur KARANGWA Gonzague dont l'adresse est précisée ci-dessus.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE,
DES MINES ET DE L'ARTISANAT
NGIRIRIRI Mathieu

Copie pour information :

- Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise KIGALI.
- Monsieur le Ministre du Plan KIGALI.
- Monsieur le Gouverneur de la Banque Nationale du Rwanda KIGALI.



10-4-84

URGENT

Kigali, le..... 1984
N° 0340 /08/84/1.....

Industrialisation

Affaire
16-03-84
5557/08/84

Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
KIGALI.

OBJET: Antenne CDI
au Rwanda.

Monsieur le Ministre,

Me référant à la lettre n° 382/09.01.03/
16.04.11.01 du 2/2/1984 vous adressée par l'Ambassadeur de la
République Rwandaise à Bruxelles et à celle n° Dir. 0321/RJ/
BIP/KE/S du 17/02/1984 émanant du Directeur de la Banque
Rwandaise de Développement toutes deux relatives à la proposi-
tion d'une antenne CDI au Rwanda, j'ai l'honneur de vous remet-
tre en annexe une copie de ma lettre n° 03487/15.03/83 adressée
au Directeur Général de la Banque Rwandaise de Développement en
date du 8 novembre 1983 pour lui notifier la décision qui a été
prise à la suite des entretiens que j'ai eus avec le Directeur
du CDI lors d'une mission qu'il a effectuée dans notre pays
du 12 au 19 mai 1983.

Vous constaterez en effet que la question
a été examinée à cette occasion et qu'il a été décidé que le
CDI disposera de trois correspondants au Rwanda à savoir : la
Banque Rwandaise de Développement, la Chambre de Commerce et
d'Industrie du Rwanda et la Direction de la Promotion Industriel-
le du Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat.
Il a été convenu que cette dernière devra agir en qualité de
coordinateur jusqu'à ce que la Chambre de Commerce et d'Indus-
trie du Rwanda ait acquis l'expérience et le personnel compétent
nécessaires.

Dans sa précitée, l'Ambassadeur dit que
la suggestion du CDI de disposer l'antenne au Rwanda semble ne
pas avoir suffisamment retenu l'attention des services compétents,
puisque à ce jour la réaction en cette matière est toujours
attendue. Pourtant, la position sur cette question est explicitée
dans le rapport de mission au Rwanda du Directeur du CDI (PF2 et
3) vous transmis par lettre n° 1551/09.01.03/16.0411.01 vous
adressée en date du 23 juin 1983 par l'Ambassadeur lui-même,
laquelle position fût enterinée par ma lettre susmentionnée.

.../...

Je suis étonné de voir que les auteurs des précitées semblent ignorer la situation pour laquelle ils ont été pourtant tenus informés de tous les développements et tentent de remettre en cause une décision qui a été arrêtée de commun accord entre le CDI et le Gouvernement Rwandais.

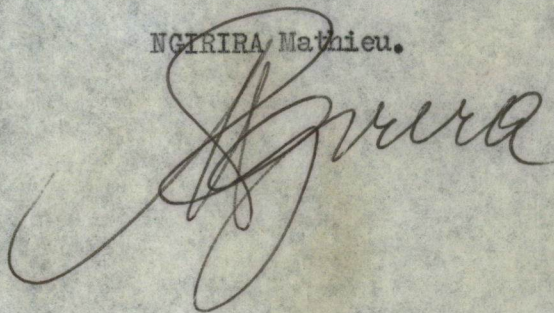
En ce qui concerne mon Département, je réitère la proposition pour que les modalités de coopération avec le CDI en matière de correspondants se conforment à cette formule.

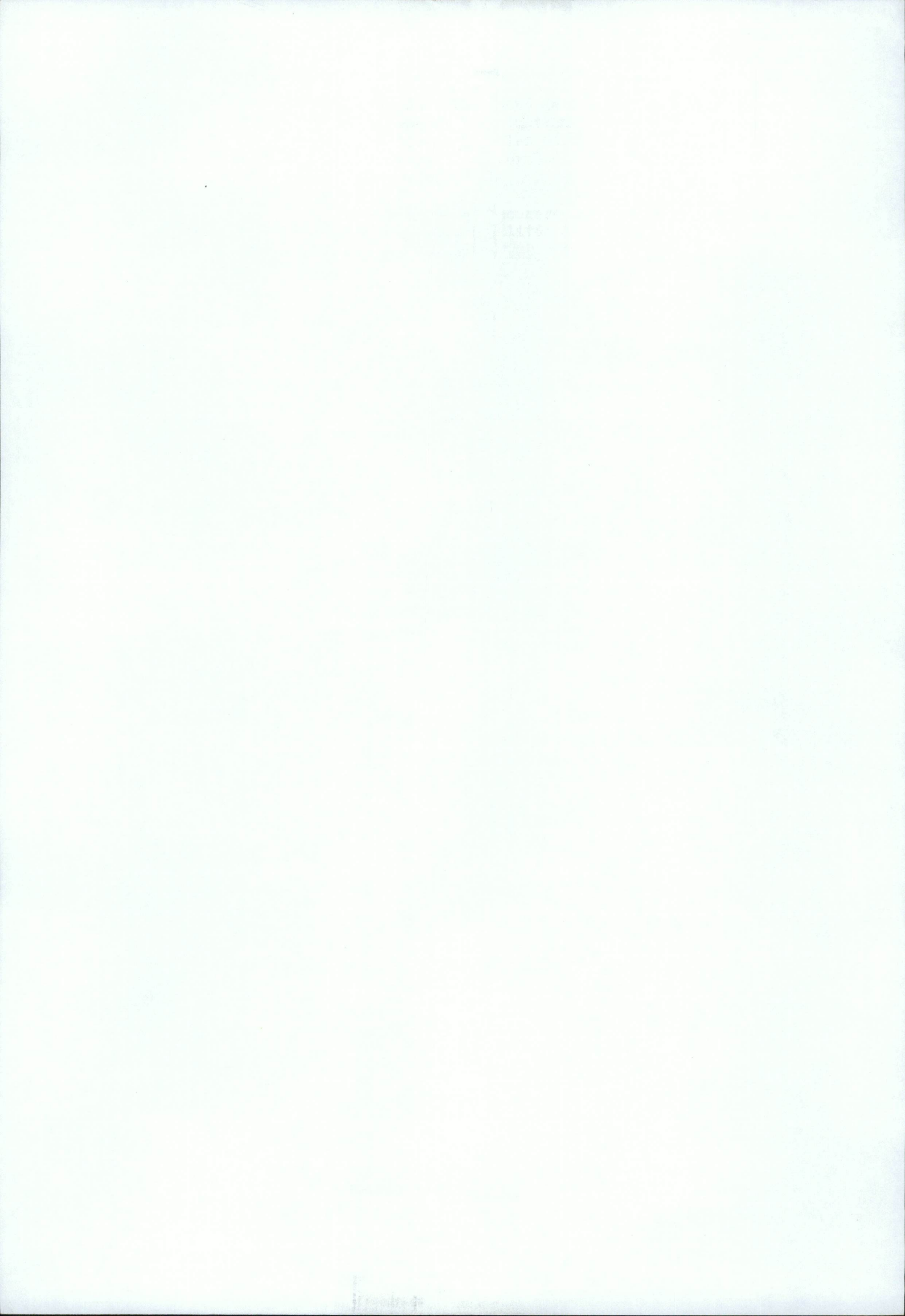
LE MINISTRE DEL'INDUSTRIE, DES
MINES ET DE L'ARTISANAT

NGIRIRA Mathieu.

Copie pour information à:

- Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise
KIGALI.
- Monsieur le Ministre des Finances et de l'Economie
KIGALI.
- Monsieur le Ministre du Plan
KIGALI.
- Monsieur l' Ambassadeur du Rwanda à Bruxelles
- Monsieur le Secrétaire Général de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Rwanda
KIGALI.
- Monsieur le Directeur Général de la Banque Rwandaise de Développement
KIGALI.





J.B.R.

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DE L'INDUSTRIE,
DES MINES ET DE L'ARTISANAT
KIGALI.

KIGALI, le 23 Mars 1984
0409
N° /08/84/CAB.

Janneret
Affeco: une double initiative
27.3.84

A traiter par
Date prise: 26-03-84
No. Classement: 6272/08/84

- Monsieur le Ministre des Finances et de l'Economie
KIGALI.
- Monsieur le Ministre du Plan
KIGALI.
- Monsieur le Gouverneur de la Banque Nationale du Rwanda
KIGALI.

Objet:

Protection des entreprises industrielles.

Monsieur le Ministre,
Monsieur le Gouverneur,

J'ai l'honneur de vous proposer la création d'une commission chargée d'étudier le problème de la protection commerciale des entreprises industrielles.

La Commission devra examiner les conditions actuellement exigées aux entreprises industrielles qui veulent bénéficier de la protection contre les importations des produits similaires à celles qu'elles fabriquent et devra proposer des compléments ou, éventuellement, des modifications, afin d'amener ces entreprises à mieux s'acquitter de leur mission, celle de produire pour la satisfaction des besoins du marché à des conditions de prix et de qualité intéressantes.

Je vous demanderais de désigner un agent de votre Département devant faire partie de cette commission qui sera présidée par le Directeur Général de l'Industrie. Compte tenu de l'importance du sujet, et pour permettre une étude approfondie du dossier, je vous demanderais de désigner un technicien avisé. La Commission devra avoir remis son rapport au plus tard le 15 Mai 1984.

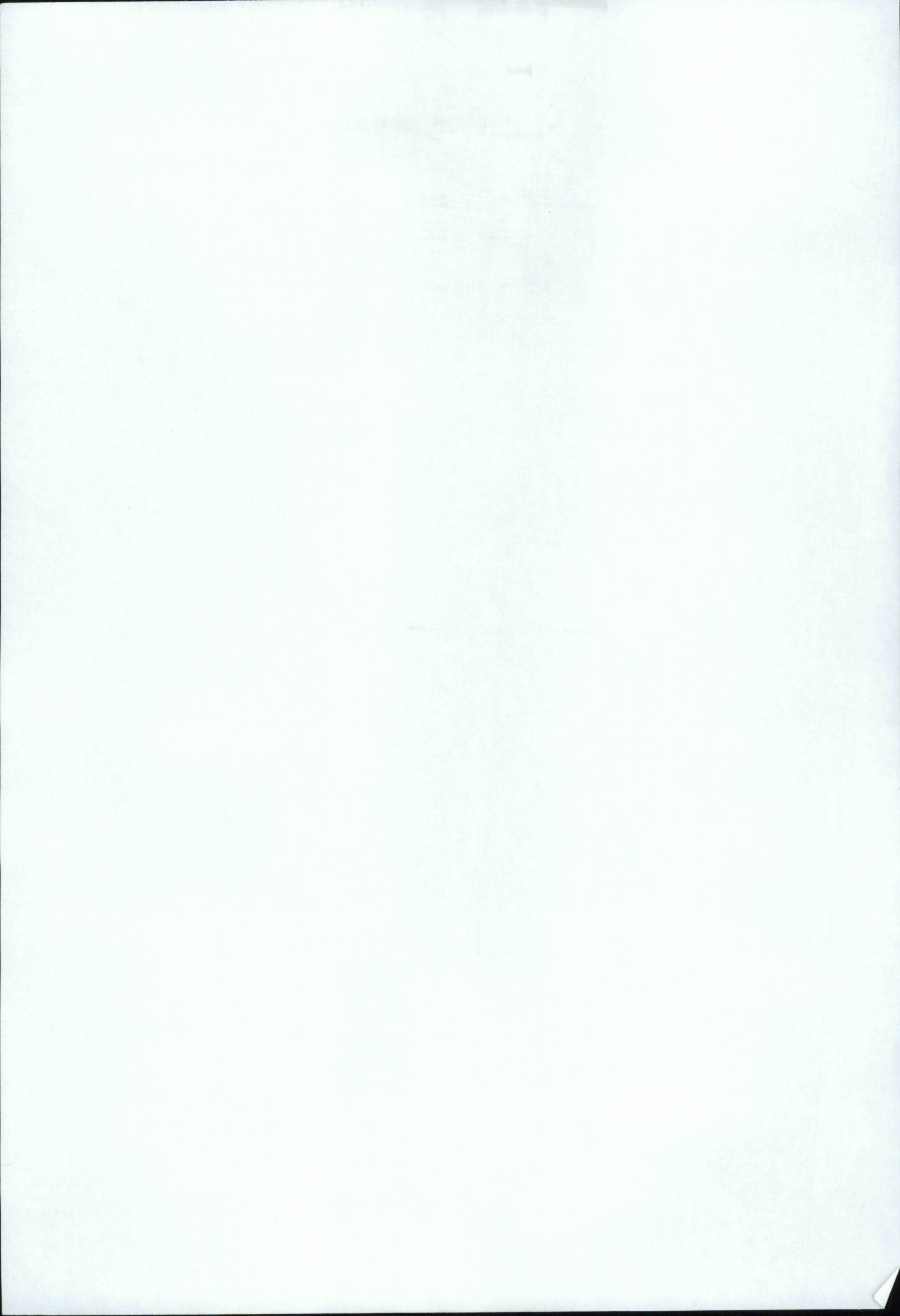
Je joins à la présente une note de travail élaborée par mes services à ce sujet.

Copie pour information:

- Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise
KIGALI.

LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE,
DES MINES ET DE L'ARTISANAT

NGIRIRWA Mathieu



NOTE SUR LA PROTECTION COMMERCIALE DES ENTREPRISES
INDUSTRIELLES.

Les mesures de protection commerciale des entreprises industrielles visent à interdire toutes les importations des produits concurrents. En effet, le développement économique ne s'étend pas uniformément et simultanément à tous les pays, notamment en ce qui concerne l'établissement et l'épanouissement de l'industrie nationale.

Les pays comme le nôtre dont l'industrie est encore à son stade embryonnaire doivent se protéger contre la concurrence meurtrière des pays plus industrialisés, par l'établissement de toute sorte de barrières à l'entrée, notamment l'interdiction d'importation des produits similaires à ceux fabriqués dans le pays. Ces mesures sont motivées par le souci de vouloir consolider l'industrie nationale naissante qui n'a pas encore la force nécessaire pour résister à la poussée de vieilles industries étrangères.

Dans cette optique, notre Pays se doit de protéger ses industries pour éviter le risque de s'exposer à une telle concurrence de la part des pays à industries plus développée que son économie serait condamnée à tout jamais à un état primitif et stationnaire. Nous devons donc protéger nos entreprises industrielles jusqu'à ce qu'elles soient assez solidement établies pour pouvoir affronter seules la concurrence internationale. A la limite, même si le bien-être présent devait en souffrir ce qui est loin d'être le cas d'ailleurs, ce sacrifice serait justifié par les perspectives d'un grand bien-être futur. Cependant, la protection commerciale de nos industries ne doit pas être un oreiller de paresse pour nos industriels qui seraient tentés, du fait même de leur monopole dans tel ou tel secteur, de mettre sur le marché des produits de qualité inférieure à des prix exorbitants et de ne pas les produire en quantité suffisante pour couvrir tous les besoins du marché. Le Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat, en accordant la protection commerciale aux entreprises industrielles tient compte de cet aspect du problème. C'est ainsi que des conditions préalables sont exigées aux entreprises qui demandent d'être protégées. Parmi ces conditions, il y a lieu de mentionner celles qui suivent à titre indicatif :

- L'entreprise qui demande d'être protégée contre les importations des produits concurrents doit justifier d'une production quantitativement et qualitativement qui satisfait les besoins du marché;

.../...

11-7-44
L'Association des
L'Association des
L'Association des
L'Association des

Association des
Association des
Association des
Association des

Monsieur le Ministre
KISANI

Objet: Promotion Industrielle

Monsieur le Ministre,

Je vous adresse ci-joint la liste des
entreprises industrielles qui ont
été créées pendant la dernière
année. Cette liste est destinée à
servir de base pour l'établissement
d'un répertoire industriel.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre,
l'assurance de ma haute considération.

LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE
ET DU COMMERCE
[Signature]

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre,
l'assurance de ma haute considération.

LISTE DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES REALISEES

Numéro de projet	Désignation, titre ou objet	Principaux travaux effectués par la Promotion Industrielle
1	Sulfate de quinine	Choix du partenaire promoteur, contribution à l'élaboration du projet, contribution au montage financier
2	Extension usine de couvertures en tissus	Initiation du projet, étude de marché faite
3	Outillages agricoles	Mesure de la capacité réelle de production <i>faux</i>
4	Pâtes alimentaires	Initiation du projet, calcul prix de revient, contribution à la mise en exploitation
5	Cimenterie	Calcul du prix de revient prévisionnel, bilan devises
6	Matelas mousse	Initiation du projet, assistance technique à l'Administration pour le choix du promoteur
7	Laiterie de Gishwati	Suivi du projet
8	Boulangerie industrielle	Calcul des prix de revient
9	Biscuiterie	Etude de marché faite, factibilités en cours d'élaboration
10	Brasserie	Etude de marché faite, contribution à l'élaboration des préfactibilités
11	Malterie	Recherche promoteur, identification du projet
12	Laiterie de Kigali	Préfactibilité en cours d'élaboration
13	Minoterie	Assistance à un ex-promoteur, factibilité élaborée
14	Lait de soja	Factibilité élaborée, recherche de promoteur et assistance à ceux-ci.
15	Jus de passiflore	Examen des installations existantes et proposition de complément d'équipement.
16	Concentré de tomates	Etude de marché faite, factibilité élaborée en collaboration avec promoteur, autorisation d'installation accordée.
	Limonaderie (GIKONDO)	Contribution à l'élaboration, factibilité en cours en collaboration avec le promoteur

Numéro de projet	Désignation, titre ou objet	Principaux travaux effectués par la Promotion Industrielle
17	Fabrique d'aliments enrichis en protéines	Préfactibilité élaborée
18	4 petites sucreries	Préfactibilité en cours
19	Huilerie d'avocats	Préfactibilité en cours
20	Huilerie de soja	Préfactibilité en cours
21	Boulangerie industrielle	Assistance technique en cours (calcul des prix de revient)
22	Conserverie Générale	Evaluation du projet élaboré par le promoteur
23	Tourbe (extraction, cokéfaction etc...)	Financement des essais de cokéfaction obtenu, essais en cours
24	Charbon de parche de café	Contribution à l'étude de la préfactibilité en cours d'élaboration par un consultant pour un promoteur rwandais
25	Tissus (ennoblissement de tissus écrus) Kigali	Assistance au promoteur en vue d'améliorer son projet d'entreprise
26	Ramie (plantation et filature)	Initiation du projet, étude de préfactibilité élaborée, contribution aux essais agricoles
27	Ouvertures en tissus (extension n° 2)	Initiation du projet, accord avec le promoteur, une première extension réalisée, une seconde en cours
28	Entreprises textiles (tissage et ennoblissement)	Contribution à l'élaboration du projet RAHIM
29	COMPLEXE CHIMIQUE Chaux	(Pour l'ensemble du projet Initiation du projet
30	Fabrique de gaz industriel (azote)	999
31	Cyanamide calcique	Rechny UGINE KULMAN
32	Calbure de calcium	(Choix d'un partenaire technique (Rechny et Ugerie Kubman) Organisation des prélèvements de tourbe pour essai

LISTE DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES REALISEES

Numéro de projet	Désignation, titre ou objet	Principaux travaux effectués par la Promotion Industrielle
33	Engrais bio-végétal	Recherche d'un financement en cours, Note de calcul des prix de revient faite
34	Montage de voiture	Initiation du projet, étude de marché effectuée, contribution à l'étude de factibilité CITROEN.
35	Laminier acier (production de ronds à béton)	Initiation du projet, étude du marché effectuée, contribution à l'élaboration de la préfactibilité, recherche de promoteur (en cours)
36	Fonderie de ferro-tungstène	Evaluation de l'étude élaborée par la Sté SAARDERG-INTERPLAN.
37	Electrode de soudage	Initiation du projet, étude de marché faite, factibilité élaborée.
38	Entreprise de mécanique et d'entretien	Identification du projet déjà élaborée.
39	Serrurerie (Serrures et cadenas)	Elaboration de l'étude de préfactibilité en collaboration avec le promoteur
40	Matériel agricole	Suivi de réalisation
41	Métallurgie, alliages légers (menuiserie métal.)	Evaluation du projet élaboré par le promoteur
42	Profilés métalliques	Etude de marché faite, Préfactibilité en cours d'élaboration
43	Fabrique de bouchons couronnés	Elaboration de l'étude de factibilité en collaboration avec le promoteur, autorisation d'installation accordée
44	Chantier naval du lac Kivu	Identification du projet faite, recherche d'un partenaire technique en cours.
45	Emballages métalliques	Etude de marché et étude de factibilité élaborée en collaboration avec le promoteur, autorisation d'installation accordée.

LISTE DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES REALISEES

Numéro de projet	Désignation, titre ou objet	Principaux travaux effectués par la Promotion Industrielle
46	Panneaux agglomérés (matières tères bambous)	Termes de référence pour étude et essais préliminaires élaborés, recrutement d'un consultant
47	Equipements sanitaires	Inflation du projet qui a été élaboré par un promoteur
48	Bacs auto-portants de couvertures	Etude de marché et étude de faisabilité élaborées, autorisation d'installation accordée
49	Clous de fixation de couvertures	Etude de marché et étude de faisabilité élaborées, autorisation d'installation accordée
50	Soluté (produits pharmaceutiques)	Etude de marché faite, identification du projet faite
51	Fabrique de dentifrice et de tubes	Préfactibilité élaborée en collaboration avec le promoteur, autorisation d'installation accordée.
52	Piles électriques	Initiation du projet, recherche d'un promoteur, contribution à l'élaboration faisabilité, recherche terrain en cours, autorisation d'installation accordée.
53	Sisal (sacs, toiles, cordes)	Contribution aux diverses préfactibilités élaborées.
54	Fabrique de papier	Analyse du projet présenté par les Papeteries de Zaza, Etude du marché.
55	Papier hygiénique	Etude de faisabilité élaborée, contribution à la recherche de financement.
56	Agro-industries de tabac	Contribution à l'étude du projet
57	Pesticides insecticides	Elaboration des termes de référence pour consultation internationales
58	Emballages en carton	Etude du marché faite, contribution à l'étude du projet
59	Fabrique de crayons à bille	Etude du marché faite, préfactibilité élaborée, autorisation d'installation accordée au Promoteur
60	Rechapage de pneus	Etude de marché faite, Préfactibilité élaborée

LISTE DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES REALISEES

Numéro de projet	Désignation, titre ou objet	Principaux travaux effectués par la Promotion Industrielle
61	Cahiers, blocs, registres	Etude du marché faite, préfaisabilité élaborée
62	Enveloppes de correspondance	Etude du marché faite, préfaisabilité élaborée, Autorisation d'installation accordée.
63	Miroiterie	Etude du marché faite, Etude de préfaisabilité élaborée, autorisation d'installation attribuée.
64	Cire et cirage	Etude du marché faite, préfaisabilité en cours d'élaboration
65	Pneus et Chambres à air pour vélos	Initiation du projet, étude de marché en cours
66	Brosses et balais	Etude du marché faite, contribution à l'élaboration de la Préfaisabilité.
67	Graies scolaires	Etude du marché faite, factibilité élaborée, autorisation d'installation accordée.
68	Serviettes hygiéniques	Etude de factibilité élaborée, autorisation d'installation accordée
69	Meubles et panneaux bois	Contribution à l'élaboration de l'étude de préfaisabilité, autorisation d'installation accordée.
70	Découpage de papier et conditionnement	Etude de marché en cours
71	Tannerie de Ngoma	Contribution à l'élaboration de la factibilité, autorisation d'installation accordée.
72	Glace hydrique	Suivi du projet